

Fiche action n°23

Intitulé de l'action	Mettre à disposition des médecins libéraux l'appartement d'évaluation des capacités de la Clinique Brugnon Agache
Copilotes	ARS – PAYS GRAYLOIS
Axe stratégique du CLS	Améliorer les parcours de santé des patients et leur orientation
Objectif opérationnel	Améliorer le lien ville-hôpital
Parcours/Projet Prioritaire ARS	PARCOURS PERSONNES AGEES
Enjeu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Répondre au souhait de 9 français sur 10 de rester à leur domicile même si leur état se dégradait sous l'effet de l'âge en évaluant l'adaptation nécessaire à ce maintien. ✓ Adapter son domicile permet : <ul style="list-style-type: none"> - d'éviter des décès dus à un accident domestique en particulier les chutes à domicile. - de répondre au confort vital des personnes âgées. - d'optimiser les dépenses de santé en favorisant des adaptations à un coût moindre que le coût moyen d'une maison de retraite ou d'une hospitalisation due à une chute. ✓ Optimiser l'usage de ce nouvel outil de la CMBA en l'ouvrant à la ville, voire aux EHPAD du territoire, pour éviter – au moins retarder – des institutionnalisations, voire des réhospitalisations.
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit de mettre en situation un(e) patiente dans un appartement, reproduction d'une habitation de Monsieur et Madame « tout le monde », où toutes les dimensions de la perte d'autonomie ont été pensées et compensées par un panel d'équipements qui permettent de conserver la sûreté, la sécurité et le confort de l'habitant et de l'habitat.</p> <p>La maison des capacités a donc pour vocation d'évaluer en situation les personnes âgées susceptibles de présenter des diminutions de leur activité domestique et sociale imposant un accompagnement et des aides sociales, une diminution des activités corporelles et mentales à l'origine de soins de base ou nursing et une poly-pathologie nécessitant des soins de santé ou des soins médicotecniques. Ils peuvent également présenter une affection évolutive sans handicap, une affection évolutive et un handicap et être handicapés sans pathologie évolutive.</p> <p>La mise en situation permet de décrire les problèmes synthétiquement à partir d'un référentiel et de déterminer les compensations, les aides (matérielles, humaines) et les services à mettre en place.</p>
Opérateurs	Clinique Brugnon Agache
Partenaires	<p>Médecine libérale Maisons de santé pluri professionnelles. ARESPA ADMR</p>
Éléments facilitateurs	Coordination des acteurs
Préalables	Conventions organisant la coopération
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	A compter de 2017 sur la durée du CLS
Modalités de suivi	Comité de pilotage du Contrat Local de Santé

Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de conventions signées • Nombre de bénéficiaires • Evolution du nombre de bénéficiaires adressés par la Ville / total de bénéficiaires
Budget	A évaluer
Sources de financement	ARS - Fonds dédiés Parcours Santé Personnes Agées